



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

urgences hospitalières

Question au Gouvernement n° 2043

Texte de la question

URGENCES HOSPITALIÈRES

M. le président. La parole est à Mme Jeanine Dubié. S'il vous plaît, chers collègues, écoutons-la dans le calme.

M. Pierre Cordier. C'est pas terrible, 6 % !

M. le président. Seule Mme Dubié a la parole.

Mme Jeanine Dubié. Notre groupe s'associe à l'hommage que vous avez rendu aux sauveteurs en mer et salue leur courage et leur abnégation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LT, LaREM, MODEM et UDI-I.*)

Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé. Les mouvements de grève des services d'urgences, qui ont débuté à Paris au mois de mars, ont gagné l'ensemble du territoire : actuellement, quatre-vingt-quinze services sont en grève.

La situation est devenue intenable, et le mécontentement s'exprime de différentes manières. Aujourd'hui encore, une nouvelle journée d'action a lieu.

Comment pourrait-il en être autrement quand l'on sait que le nombre de passages aux urgences augmente de 2 à 3 % par an alors même que les moyens des services diminuent ? Vous l'avez rappelé, madame la ministre : de 10 millions en 1998, ce nombre est passé à 21 millions en 2018.

Le manque de personnel, les conditions de travail, les agressions dont sont de plus en plus victimes les soignants et la carence des lits d'hospitalisation en aval : tous ces facteurs conduisent aujourd'hui à une situation de rupture.

Les personnels sont fatigués, épuisés. (*M. Jean Lassalle applaudit.*) L'engorgement des urgences met en danger la prise en charge des patients, mais altère aussi la santé des soignants qui malgré leur professionnalisme et leur sens des responsabilités n'en peuvent plus. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LT et UDI. - M. Jean Lassalle applaudit également.*)

Il ne s'agit pas de vous mettre en cause : nous le savons, la situation actuelle est la conséquence d'une lente dégradation. Cependant, dans la situation actuelle, qui est gravissime, les réquisitions et le recours aux intérimaires ne sont pas des solutions de nature à mettre fin à la crise – pas plus, d'ailleurs, que l'annonce d'un rapport dont les conclusions devraient être remises à l'automne.

Alors que nous nous trouvons à la veille de la période estivale, synonyme de difficultés accrues dans les

urgences, nous avons besoin de mesures immédiates.

J'ai deux questions : dans l'attente d'une réforme structurelle visant à rendre plus attractifs ces métiers essentiels, comptez-vous donner dès aujourd'hui plus de moyens aux services d'urgence ? Par ailleurs, êtes-vous prête à mettre fin aux fermetures de lits en aval afin de désengorger les urgences ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LT et GDR. – M. Jean Lassalle applaudit également.*)

M. Jean-Paul Dufrègne. Moratoire !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Oui, madame la députée, nous allons allouer des financements destinés à améliorer les capacités d'adaptation des services d'urgences aux situations exceptionnelles.

M. Pierre Cordier. Vous n'avez pas l'air très convaincue par ce que vous dites !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Des crédits spécifiques, à la main des agences régionales de santé, seront désormais directement fléchés vers les établissements de santé connaissant une augmentation très importante de l'activité de leur service d'urgences.

Oui, madame la députée, la ministre souhaite l'homogénéisation de la prime individuelle de risque destinée à reconnaître les conditions difficiles dans lesquelles exerce le personnel paramédical des services d'urgence...

Mme Caroline Fiat. C'est difficile partout !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. ...ainsi que leur exposition, dans certains cas, à des agressions verbales, voire physiques.

Enfin, pour réduire l'attente aux urgences, les médecins doivent pouvoir déléguer des compétences aux autres personnels soignants grâce à la mise en place de protocoles de coopération.

M. Pierre Cordier. Quelle conviction ! « Fiche numéro 28 » !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. La ministre a appelé les professionnels urgentistes à proposer des modèles de délégation de tâches qui aboutiront au versement d'une prime de coopération.

Le ministère est en relation permanente avec ces professionnels. Nous travaillons en coopération étroite, en particulier pour prévoir la prise en charge des urgences pendant les épidémies hivernales et les épisodes de canicule. Ils seront en outre reçus prochainement au ministère dans le cadre d'une réunion que la ministre présidera elle-même.

Donc oui, nous sommes à l'écoute, et oui, nous leur faisons des propositions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2043

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 juin 2019](#)